

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ACUPUNCTEUR												
Nature de l'activité (1)		12 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA				
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	37 050	100,00 %		
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB				
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC				
	4	Montant net des recettes										AD	37 050	100,00%		
	5	Produits financiers (4)										AE				
	6	Gains divers (5)										AF	3 801	10,26 %		
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	40 851	110,26 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	576	1,55 %		
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	80	0,22 %		
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	27	0,07 %		
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD				
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	389	1,05 %		
	13	Autres impôts										BS				
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	320	0,86 %		
	15	Loyer et charges locatives										BF	6 674	18,01 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	154	0,42 %		
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs				
	18	Personnel intérimaire														
	19	Petit outillage (11)											BH	4 909	13,25 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité														
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										Total : Transport et déplacements				
	22	Primes d'assurances														
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...											BJ	3 996	10,79 %	
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											467	1,26 %			
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	1 659			BK	2 723	7,35 %				
	dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 009	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU	55									
26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone															
28	Frais d'actes et de contentieux											BM	2 388	6,45 %		
29	Cotisations syndicales et professionnelles											BY	284	0,77 %		
30	Autres frais divers de gestion											536	1,45 %			
31	Frais financiers (14)										BN	126	0,34 %			
32	Pertes diverses (15)										BP	5	0,01 %			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	22 367	60,37 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

ACUPUNCTEUR

N° SIRET

12 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	18 484 49,89 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	391 1,06 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	18 875 50,94 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	662 1,79 %		
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS			CL	2 747 7,41 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale			CT
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »			CO
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »			CQ
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	3 410 9,20 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	15 466 41,74 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	3 787			
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	682			
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)					
	T		X			8 593				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	